

Aide à la mobilité Activités d'encadrement pédagogique

Procédure 2022

L'Ecole Doctorale 101 (ED 101) attribue des aides pour les déplacements et les frais de séjours des doctorants impliqués dans des activités d'encadrement pédagogique d'étudiants de Licence et/ou de Master qui impliquent un déplacement en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS

Favoriser l'implication des doctorants dans la formation des étudiants de Licence et de Master relevant de leurs compétences.

Contribuer au développement d'une dimension nationale et internationale dans les activités pédagogiques des doctorants.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2022.
- Quelle que soit sa durée, le séjour se déroule avant le mois d'octobre 2022 inclus.
- Délai minimum de dépôt des dossiers à l'école doctorale : 3 semaines avant le départ.
- L'unité de recherche participe au financement du projet pédagogique ou du séjour du doctorant lui-même.

SOUTIEN FINANCIER

Il est effectué sous deux modalités :

- remboursements sur justificatifs des frais d'hébergement, de transport et de repas.
- achat anticipé des billets de train ou d'avion dans la limite du financement accordé.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

**Montant maximum de l'aide : 300 € pour un déplacement à l'étranger
 100 € pour un déplacement en France.**

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- ❖ Le projet
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne
- ❖ Un justificatif de la participation du doctorant à l'encadrement pédagogique.

DEPOT DE LA DEMANDE :

- Les dossiers seront pris en compte au secrétariat jusqu'au 27 octobre 2022 inclus.
- Ils sont à transmettre par courriel à l'adresse : coly@unistra.fr